

À l'occasion de la COP30, l'Autorité de la concurrence rappelle son engagement en faveur d'une transition vers une économie plus durable

Publié le 20 novembre 2025

Le développement durable, dont les préoccupations liées au changement climatique, est l'une des priorités de l'Autorité de la concurrence. Depuis 2020, l'Autorité mobilise ainsi l'ensemble de ses compétences, tant en matière de lutte contre les pratiques anticoncurrentielles que dans l'exercice de sa fonction consultative ou dans le cadre du contrôle des concentrations.

L'Autorité de la concurrence salue par conséquent l'initiative de la Chambre de Commerce Internationale (CCI) qui a publié à l'occasion de la COP30 un appel à l'action dans lequel elle réaffirme la place majeure des enjeux de développement durable dans nos sociétés et le rôle du droit de la concurrence pour garantir des marchés efficaces à court, moyen et long terme, et ainsi permettre la transition écologique des modèles économiques.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 20 NOVEMBRE 2025

A l'occasion de la COP 30, l'Autorité de la concurrence rappelle son engagement en faveur d'une transition vers une économie plus durable

Lire le communiqué
de presse